



Ajournement naturalisation

Par **elhassanmoh**, le **26/06/2008** à **15:06**

Je suis résident en France depuis Octobre 1999 pour mes études. J'ai obtenu un bac+2, trois bac+5 ainsi qu'un doctorat. Par ailleurs, je suis salarié depuis 4 ans (en ayant un titre de séjour étudiant!!) : allocataire de recherche et moniteur enseignant..rnrnJ'ai fais une demande de naturalisation en mai 2007. La DST, la police de frontière ainsi que la sous-préfecture m'ont accordé un avis favorable. rnrnCependant, suite à la décision du ministère en charge, j'ai eu un ajournement pour 2 ans de ma demande de naturalisation pour les motifs suivants :rn rn1. Mon travail actuel (Attaché temporaire à l'enseignement et la recherche) dépend de mes études.rnrn2. Condamnation à 750 euros pour défaut d'assurance de voiture (sur une journée) en juin 2005.rnrnJe voudrais savoir si j'ai des chances de gagner dans le cas où je décide de faire appel. rnrnrnMerci

Par **MALEKHU**, le **26/06/2008** à **20:17**

Avant de vous répondre à la question.J'ai une question à vous poser:lorsqu'ils vous ont accordé une naturalisation savez vous dans quelle critère,sont ils basés? rnrnQuand vous dites d'être salarié, vous faites combien d'heure par mois? êtes vous engagé pour un temps plein si c'est oui vous avez une forte chance de gagner pour cela il vous suffit d'engager un avocat spéclisé dans le domaine de droit des étrangers.Si vous n'êtes engagé qu'à mi temps ca risque d'être compliqué mais on a toujours de l'espoir avec un avocat. rnrnbon courage